Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Joigny (Yonne) qui informe la Convention d'avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Joigny (Yonne) qui informe la Convention d'avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24836_t1_0013_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nérée fait un discours pour annoncer le sujêt de cette fête solemnelle, discours plein d'énergie et de républicanisme.

Les tambours, la musique annoncent le départ, le cortège se mêt en marche sur deux lignes, les citoïennes d'un coté, les citoïens de l'autre. Les authorités constituées précédées de la musique se trouvent dans le centre, toute la garnison et la garde nationale excepté ceux qui sont emploïés à la garde des portes entourent le cortége. Le peuple fait retentir les airs de sons d'allégresses et se rend vers la montagne élevée en l'honneur de la Nature. Sur cette montagne se trouve un autel à la patrie au milieu duquel est l'arbre de la liberté. Plusieurs gradins couverts de gazons entourent la montagne. Les mères et leurs filles, les vieillards et les enfants forment un cercle autour des authorités constituées et la troupe forme un bataillon carré. Arrivés à l'autel de la patrie on chante plusieurs airs patriotiques. Hommes, femmes, enfants, tout, mêlent leurs voix et font retentir les airs de leurs accens.

Musset administrateur du district fait un discours dans le qu'el il rappelle touts les complots tramés par les tyrans; les despotes et les prêtres contre la liberté et finit en assurant que nous triompherons toujours parce que le Genie de la liberté veille sans cesse sur ses amis et ses défenseurs, ce discours enflamme le courrage de nos republicains. Une musique harmonieuse se fait entendre, les enfants se précipitent sur l'autel de la patrie et le couvrent de fleurs et de guirlandes : au même instant touts les citoïens se sont jettés dans les bras les uns des autres pour se donner le baiser fraternel, touts n'ont eü qu'une voix dont le cri général à été vive la république, vivent nos sages legislateurs, mort aux tyrans et aux despôtes. Cette ceremonie finie chacun reprend sa place, touts se rendent au lieu ordinaire des séances de la société populaire, les citoïens et citoïennes chantent alternativement des airs patriotiques. Le président invite touts les républicains et républicaines à passer le reste du jour dans les réjouissances et annonce qu'après le diner on se rendra sur la place de la liberté pour danser, s'amuser et que sur les sept heures on reviendra au club. La danse finie touts sont revenus à la société.

La séance a été ouverte par le chant de l'hymne à la liberté, un secrétaire à donné lecture des bulletins de la Convention et autres papiers nouvelles. On lit le procês verbal de la séance prècèdente, la rédaction en est adoptée. Le republicain Bo representant du peuple près l'armée de l'ouest à assisté à la séance, il à monté à la tribune et fait un discours énergique dans le qu'el il à encouragé les républicains de la Cité à marcher sur les traces de leurs frere qui ont préféré la mort à l'esclavage. Ce discours à été vivement applaudi.

Le président à aussi fait un discours par lequel il temoignoit au représentant le plaisir que les membres de la société avoient de le posseder dans leur sein. Il l'a invité de dire à la Convention que les republicains de Machecoul n'etoient pas touts morts, que ceux [qui] restoient avoient juré de vivre libre ou de mourir et que comme les 557 de leurs freres qui ont été égorgés par les brigands, ils scauront toujours faire le sacrifice de leur vie lorsque le salut de la patrie l'exigera. Ce discours à été vivement applaudi. On a passé le reste de la séance dans les chants les plus doux, les plus harmonieux. A la fin de chaqu'air le refréin étoit toujours, vive la république une et indivisible, vive nos législateurs, mort aux tyran de toute espèces.

La séance a été levée a dix heures.

P. c. c. [mêmes signatures].

17

L'agent national du district de la Montagne, ci-devant Saint-Afrique, département de l'Aveyron, adresse à la Convention nationale extrait d'un arrêté de l'administration de ce district, relatif à une fête qui a dû être célébrée dans cette commune le 30 floréal en l'honneur des victoires remportées par les braves défenseurs de la patrie sur les troupes esclaves des brigands couronnés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

18

Le citoyen Pelissard adresse à la Convention nationale un mémoire par lequel il se plaint de ce que s'étant présenté a la section du Panthéon, le 26 de ce mois, pour s'y faire inscrire et viser ses passeports et certificats de civisme, on le lui a refusé sous prétexte qu'on ne savoit pas si le département de Loir-et-Cher faisoit partie de l'arrondissement de l'Ouest. Ce citoyen finit par demander à la Convention nationale de lui rendre justice, et elle renvoie sa pétition au comité de sûreté générale (2).

19

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Indre-Libre, chef-lieu du département de l'Indre, écrivent à la Convention nationale que les fermiers et cultivateurs qui environnent cette commune paroissent coalisés pour nuire à la chose publique, et mettre des entraves à la fabrication des draps; que, quoique les tontes de laine soient égales cette année à celles des années antérieures, on n'a pas exposé une seule livre de laine en vente, ni aux marchés d'Indre-Libre, ni dans les foires environnantes.

Renvoi au comité de commerce (3).

20

La société populaire de Joigny, département de l'Yonne, annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin, et envoie une attestation en bonne forme, qui prou-

(1) *P.V.*, XL, 5. *Bin*, 4 mess.; *Mon.*, XXI, 17.
(2) *P.V.*, XL, 6.
(3) *P.V.*, XL, 6.

Persée creative commons BY: $ =

ve que ce défenseur de la patrie marche déja sous les drapeaux de la liberté, et qu'il a déja même la gloire de combattre l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Joigny, 17 prair. II Au présid. de la Conv.*] (2).

« Citoyen Président,

Nous offrons à la Patrie au nom de la commune de Joigny un cavalier jacobin monté, armé et équipé.

Nous ne disons pas qu'il brule de partir pour aller rejoindre ses freres d'armes, nous disons qu'il est au prise avec l'ennemi. Déjà il a partagé avec les escadrons republicains les dangers de la guerre et les honneurs dc la victoire. Le certificat cy-joint du conseil d'administration du 7° regiment de cavalerie l'atteste.

Vive la Republique, Honneur à la Montagne, Attachement inviolable à la representation nationale »

DEDAUVE *(présid.)*, BURNAS *(secrét.)*, PAILLON *(secrét.)*.

[*Armée du Nord, Tourcoing, 24 flor. II*].

Nous Soussignés membres composans le conseil d'administration, du dit Regiment certifions que le citoyen Claude Rabier, fils de François Rabier natif de la commune de Grand Jean District de Joigny, departement d'Ionne, envoyés au 7° regiment de Cavalerie par la Societé paupulaire de Joigny est arrivé à Beauvais, lieu du depot, le 2 germinal, est parti du depot le 1er floreal pour joindres les escadron de guerrc a larmé du Nord, ou il est presentement, et depuis son arrivé il n'a cessé de donner des preuves de son republicanisme.

En foi de quoi nous lui avons delivré le present pour lui servir et valoir a ce que de raison.

DARGENT, GOUDEAU [et 4 signatures illisibles].

21

Les citoyens composant la société populaire de Montagne-sur-Loing, ci-devant Saint-Sauveur, département de l'Yonne, écrivent à la Convention nationale que, voulant confondre les ennemis du martyr de la liberté, *Marat*, ils ont arrêté la célébration d'une fête en son honneur, et que cette fête a été célébrée le 10 floréal avec simplicité, mais avec un zèle vraiment républicain.

Ils joignent à leur adresse les procès-verbaux relatifs à cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) *P.V.*, XL, 6. *B^{in}*, 3 mess. (1er suppl^{t}); *Mon.*, XXI, 18; *J. Fr.*, n° 633.
(2) C 309, pl. 1202, p. 10 et 13.
(3) *P.V.*, XL, 6. *Mon.*, XXI, 17; *B^{in}*, 4 mess.

22

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Morlaix, département du Finistère, font part à la Convention nationale qu'un de leurs concitoyens, *Philippe-Mathurin Ledenurat*, ayant déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3 000 liv. à employer en objets d'équipement pour les défenseurs de la République, ils en ont fait 629 chemises, qu'ils viennent d'adresser à la commission du commerce et approvisionnemens, section des armes.

Ils donnent le précis de ce que les citoyens de cette commune ont fait pour soutenir la révolution pendant la guerre civile de la Vendée, et lors de l'insurrection des communes rurales de Saint-Sève, Henviz, Serignac et Lanion, et des dons qu'ils ont faits à la patrie en numéraire, objets d'équipement, argenterie, cavaliers jacobins, collectes pour les familles indigentes et autres.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour écraser les tyrans et les traîtres, et consolider le bonheur du bon Peuple Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Morlaix, 29 flor. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Philippe Mathurin Ledermat, un de nos concitoyens, avait déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3.000 liv. à employer en objets d'équipemens pour les deffenseurs de la République.

Nous avons, du produit de cette offrande civique, fait faire 629 chemises, que nous venons d'addresser en 3 ballots à la Commission du commerce et des approvisionnemens, section des armées, à Paris. Heureux, celui qui peut ainsi venir au secours de ses frères!

Nous avons aussi joui de cette douce satisfaction: notre commûne peut, à juste titre, rivaliser en preuves de patriotisme avec toutes celles de la République.

Si l'orgüeil est permis dans aucune circonstance, c'est lorsqu'il a pour principe le sentiment intime d'avoir toujours fait son devoir, et sous ce rapport, la commûne de Morlaix a payé sa dette à la patrie.

Toujours on l'a vue prête à verser son sang et prodiguer son bien pour le maintien de la liberté et la deffense de nos droits, et lorsque le fléau de la guerre civile a commencé à ravager les riches campagnes de la Vendée, les citoyens de Morlaix plus forts de leur civisme que de leur nombre se sont portés en hâte dans les campagnes fanatisées du cy devant évêché de Léon et y ont coupé d'une main hardie les branches de la révolte que l'arbre de la Vendée voulait joindre à son trone.

Le succès le plus complet a été le résultat de leurs efforts précoces, et la paix et l'obéis-

(1) *P.V.*, XL, 9. *B^{in}*, 4 mess (1er *suppl^{t}*); *Mon.*, XXI, 18.
(2) C 308, pl. 1188, p. 5.